Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 30 Décembre 1903. — No. 7

The Library Governm. Offices

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSÉPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

POUR LE MANITOBA

Les Galiciens Polonais ou Ruthènes du rite grec uni à Rome, sont de bons colons et des hommes religieux. La grosse majorité est catholique, et ces peuples deviendraient un appui puissant pour l'Eglise si nous pouvions *trouver des prêtres* pour leur donner les secours spirituels et *des instituteurs* et des *religieuses* pour instruire leurs enfants. Songez que dans le seul diocèse de Saint-Boniface (Manitoba et Assiniboia) il y a près de 30,000 Galiciens. Ils sont presque aussi nombreux à eux seuls que tous les autres catholiques ensemble dont le chiffre s'élève à 35,000 au moins.

Il doit y avoir près de 4,000 enfants (sinon 5,000) en âge d'aller à l'école, et outre les 200 enfants à l'école du Saint Esprit à Winnipeg, je ne crois pas qu'il y en ait 200, en dehors de la ville, allant aux écoles.

L'inspecteur catholique Polonais, M. Badeski, nommé par l'Hon. M.Roblin à la demande de Mgr, l'Archevêque lui-même à bien organisé quelques arrondissements scolaires dans les colonies catholiques; mais il ne trouve pas *de maîtres catholiques pour faire la classe?*

Pour comble de malheur un pseudo-évêque séraphin est venu tout bouleverser en prétendant *ordonner* au moins 60 soi-disant prêtres qu'il a déchainés pour faire appel au sentiment national et détourner les Ruthènes des prêtres latins.

Un journal publié en Ruthène aux Etats-Unis, fait aussi beaucoup de mal parcequ'il a des tendances schismatiques.

Heureusement que ce journal lui-même publie une lettre contre ce "Séraphim," une lettre prouvant que cet imposteur n'est pas évêque. Nous croyons rendre service à la bonne cause, en publiant cette lettre Nous tenons à dire, en terminant que les Oblats de Marie Immaculée, les Rédemptoristes et les Basiliens de Galicie ainsi que le T. R. M. Zoldak, visiteur, font beaucoup de bien, et contribuent à maintenir ces braves Ruthènes dans la vraie foi.

(Traduction)

(I) Swoboda, 24 août 1903. No 39.

A PROPOS DE LA QUESTION DE SERAFIM (2)

1. Nos lecteurs se souviennent que dans le numéro 30 de la "Swoboda" nous avons donné une copie de l'acte de consécration de Sérafim. L'écrit que nous produisons aujourd'hui nous a été envoyé par un prêtre honorable qui écrit comme suit :

1 L'acte de consécration est un document tel qu'aucun évêque dans le monde entier ne pourrait ni ne voudrait en montrer un pareil.

(2) Il est clair que Sérafim ne montre pas l'acte même, mais une copie légalisée par un notaire, et encore par un notaire russe d'Odessa, du nom de Coldemneirer. Cet acte montre que Sérafim est un évêque de la Grèce, et que c'est le patriarche de Constantinople qui l'a consacré N'y avait-il pas dans toute la Grèce, ou à Constantinople même, un seul notaire pour légaliser l'acte? Fallait-il aller avec ce document jusqu'à Odessa pour y chercher un notaire juif? Si Sérafim est un grec, il est clair qu'aucun notaire grec n'aurait voulu légaliser cet acte, et cela pour la simple raison que chaque notaire connait bien son évêque.

Un évêque, en effet, n'est pas un personnage si obscur qu'un fonctionnaire public ne le connaisse même de nom. C'est pour cette raison que Sérafim se rendit à "Odessa", et là il n'osa pas s'adresser à un notaire chrétien, car celui-ci aurait su que les actes épiscopaux sont donnés par les autorités ecclésiastiques.

(3) Or, cette particularité du sceau d'une chancellerie épiscopale manque dans l'acte de Sérafim. C'est pourquoi il va chez un juif qui connait bien peu les documents ecclésiastiques et pour qu'il s'agit seulement de remplir une fonction.

Plus loin l'auteur écrit :

C'est une chose inouie chez les évêques, mais le cas se présente chez les fourbes qui, de temps en temps, ont visité et visitent encore la Galicie et se font passer pour des moines orientaux, soit pour des prêtres venant quelque part de la Chaldée ou de la Perse, soit même pour des évêques, et quête force argent parmi le peuple Encore l'année passée, un évêque oriental de ce calibre parcourait la Hongrie et réussissait à tromper le peuple jusqu'à ce qu'il fut prouvé qu'il était juif comme ses prédécesseurs

Pour le moment, iusqu'à ce que Sérafim soit traduit devant les tribunamx, on ne peut pas dire qu'il est un juif, mais il suffit que la légalisation de son acte épiscopal ait été faite par un juif pour mettre la question sous un nouveau jour.

3) Le patriarche de Constantinople a dû consacrer Sérafim Or, ce patriarche est un grec, et s'il en est ainsi, l'acte de la consécration épiscopale a dû être émané par la chancellerie grecque. Or, un pareil acte, sans le moindre doute, a dû être rédigé dans la langue grec et nullement dans la langue Slave Tout au plus aurait-il pu être rédigé dans la longue turque, puisque c'est la langue officielle de Constantinoble. De quelle façon l'acte du Séraphim a-t-il vu le jour dans la langue slave?

Il serait tout à fait incompréhensible et impossible que le patriarche de Constantinople donnât aux èvèques consacrés par lui un acte en slave. Si l'acte n'a pu être donné dans une autre langue que la langue grecque ou tout au plus dans la langue turque, alors la copie fidèle et authentique devrait être rédigée dans la même langue que l'original! C'est-à-dire que si la copie est en slave, l'original doit aussi être en slave.

Il est donc plus clair que le soleil qu'aucun évêque grec n'a rédigé cet acte, et même qu'aucun évêque grec n'a vu de ses yeux Sérafim.

4) Supposons même que l'acte de Sérafim aurait de quelque manière pu être émané dans la langue slave. Il est connu de tous que la rédaction de pareils documents, non seulement quand il s'agit d'un évêque mais même quand il s'agit d'un simple prêtre, se fait, (non seulement en Russie, où cela est sévèrement défendu, mais même en Galicie dans la langue ecclésiastique.

L'acte de Sérafim seul dans le monde entier devrait être une exception? Il est rédigé non dans la langue ecclésiastique, mais dans une langue vulgaire, moitié russe moitié ruthène, avec des formes ecclésiastiques. Ceci est par trop fort et il est évident que le rédacteur de ce document avait de loin en vue nos ruthènes aveugles et voulait tromper ce peuple en dérigeant un acte qui ne pourrait montrer le nez (sic) dans aucune chancellerie.

L'acte lui-même nous fournit donc des preuves irréfutables de fourberie juive, et il faut être aveugle pour se laisser tromper

5) Maintenant se pose la question où cet acte fut-il rédigé? Est-ce en Grèce, où à "Odessa" ou à "Berdeczeve"? On n'en voit pas le plus petit signe! Seulement un notaire russe à légalisé cet acte; mais pas la moindre trace de l'endroit où il a vu le jour. Et pourtant l'homme le plus sim le sait que tout document, même une simple lettre, porte le nom de la place où il a été écrit. Nous ne discuterons pas la valeur de cette observation quand il s'agit même de documents d'une valeur telle quelle. L'omission de ce point suffit toujours par lui-même pour enlever à un document toute importance et toute foi

6) Non seulement l'act n'indique pas le nom de la place où il a été délivré, mais il y a encose quelque chose de plus important : il ne donne pas même le nom de la place où ce Sérafim

A suivre sur la 2ième page.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Total de Minots
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE, Acting chief clerk, Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN, Provincial Gouvernement Agent, 617, Main Street, Winnipeg.

Le Manitoba.

Mercredi 30 Décembre 1903

POUR LE MANITOBA

Suite de la 1ère page.

aurait à exercer son soit-disant épiscopat! Est-ce à Bethléhem ou à Jérusalem où à Smyrne ou à Constantinople ou,plût à Dieu, à Odessa? On n'y trouve pas la moindre mention. On ne trouve pas le nom de la place, car elle n'existe pas. Sérafim voulant tromper le peuple savait que donner le nom de la place serait ouvrir le chemin le plus court pour découvrir la source de la fausseté, et voilà pourquoi on comprend qu'il n'ait donné le nom d'aucune place.

Jusqu'ici j'ai montré assez ce qui manque à ce document; arrêtons-nous un instant pour considérer ce qu'on trouve dans le document lui-même. Ici encore nous trouverons la preuve de sa fausseté.

L'acte dit que Sérafim a été élevé à l'épiscopat le 15 septembre 1902, (11 octobre.) Qu'est-ce que signifie le 15 septembre? 11 octobre? quelle espèce de calendrier cela peut-il être? Si c'est le calendrier Julien et Grégorien, la date est fausse. Car le 15 septembre du calendrier Julien tombe le 28 septembre du calendrier Grégorien et nullement le 11 octobre. Encore une fois quelle espèce de calendrier indique-t-il?

Mais ceci n'est encore qu'une bagatelle. Sérafim a dû être consacré le 11 octobre; or, le 18 de ce même mois d'octobre, seulement sept jours plus tard, nous voyons ce même Sérafim à Odessa chez le notaire Goldenweizer. Cela signifie que le lieu où il a été consacré n'était distant d'Odessa que de sept jours de voyage, en y comprenant le jour de la consécration et le jour où il a légalisé sa copie chez le notaire. N'est-ce pas une chose étonnante? Pourquoi Sérafim étai-il si pressé? Rien ne le pressait! Il vivait tranquillement à Odessa et là il a composé son acte stupide, et puis il s'est hasardé avec cet acte chez le notaire. C'est ce que le notaire affirme lui-même dans sa légalisation. "Etienne Matwolski demeurant à Odessa, rue Pusskinki sur le domaine de Andregowski." Ce détail nous fournit une source authentique contre Sérafim.

(7) L'acte dit encore:

Antiros, patriarche de Constantinople, Etienne, archevêque demeurant à Bethléem, et Neloss, métropolite de Smyrne, ont consacré Sérafim. L'imposition des mains eut lieu le 11 octobre, 1902. Mais comment cela est-il possible, puisque Etienne de Bethléem est mort l'année 1898? Voilà comment parle cet acte inqualifiable. Impossible pour moi de résoudre l'énigme, comment les évêques de Bethléem (Tabor), de Smyrne et de Constantinople ont-ils pu se réunir pour enfanter un prodige tel que Sérafim? Et pour tant il ne peut pas se faire sans miracle que l'évêque Etienne, mort en 1898, soit ressuscité en 1902 pour imposer les mains à Sérafim!

8) Enfin l'acte de Sérafim dit encore une chose qu'aucun acte de consécration épiscopale dans le monde entier ne contient et ne contiendra jamais: 'Serafim évêque missionnaire" etc...

Non seulement Etienne de Bethléem, et Antiros de Constantinople déjà mort, et Nelos de Smyrne ont consacré évêque un candidat du Clergé de Saint-Petersbourg, mais de plus ils l'ont consacré évêque missionnaire! Parmi le peuple il y a un proverbe sot qui dit: "Un pope stupide l'a baptisé"! Ce proverbe n'a guère de sens, mais en changeant le mot pope on pourrait très bien l'adapter à l'acte de Sérafim.

Où trouver dans l'univers entier qu'on a consacré quelqu'un évêque missionnaire? De tout ce qui a été dit, la conclusion s'impose d'elle-même. L'acte de Sérafim aux yeux des hommes raisonnables ne mérite aucune créance. On y trouve trop d'omissions essentielles pour qu'il constitue un document auquel on peut ajouter foi.

Selon toute vraisemblance, Sérafim a composé lui-même ce document dans le but de tromper les gens et il a réussi. Il l'a composé pourtant assez maladroitement; de sorte qu'il est facile d'en découvrir la fausseté. Si Sérafim ne prouve sa consécration épiscopale que par ce seul document, il faut avouer qu'elle ne vaut pas mieux que l'acte lui-même.

Si Sérafim est de plus un juif déguisé de la famille de ces fourbes d'Orient qui ont parcouru la Galicie, ou seulement un Russe troublant le clergé du Canada, nous espérons le savoir dans un avenir prochain. (Prière aux journaux de reproduire.)

1904

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur à nos abonnés au seuil de l'année 1904.

Paix dans les familles! Prospérité dans les affaires!

Que tous regardent l'avenir avec confiance; l'année qui s'avance a en réserve de belles journées pour tous, du soleil et de la joie.

Demandons à Dieu de toujours veiller sur notre beau Canada et d'y faire régner la justice!

PETIT EXAMEN DE CONSCIENCE

Nous croyons devoir reproduire en entier le très substantiel article que voici, de la *Vérité*, de Québec:

Le 8 décembre, en l'an de grâce 1897, Sa Sainteté Léon XIII, de glorieuse mémoire, adressait une lettre encyclique à ses "Vénérables Frères, les Archevêques, les Evêques et autres Ordinaires de la Confédération canadienne en paix et communion avec le Siège apostolique."

Cette lettre encyclique commençait par ces mots: *Affari vos*.

Donc, cette encyclique était adressée, non au seul archevêque de Manitoba,ni aux seuls archevêques et évêques du Canada français, mais aux archevêques et aux évêques de tout le Dominion du Canada, depuis l'Ile du Prince Edouard jusqu'à la Colombie anglaise.

Et en parlant aux évêques du Canada, disait Sa Grandeur Mgr Bégin, dans son mandement promulguant l'Encyclique *Affari vos*, "le Pape a parlé à tout le peuple canadien."

Par conséquent, tout catholique du Canada a le droit, et le devoir surtout, de considérer cette parole pontificale comme s'adressant à lui, personnellement. C'est pourquoi il ne saurait nous être défendu d'examiner ce grave document, de nous demander quels enseignements et quelles directions le Saint-Père nous a donné, et aussi ce que les catholiques du Canada ont fait pour répondre à la voix du Pape, pour réaliser ses vœux.

Après avoir rappelé ce que l'Eglise a fait pour le Canada, spécialement par "ses cohortes de missionnaires" qui ont apporté au Canada, avec l'Evangile, la civilisation la plus brillante, et par les travaux des évêques et du clergé qui ont fondé "en grand nombre", au Canada, "des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse", le Saint Père aborde le sujet qui fait l'objet principal de Sa lettre: la question scolaire du Manitoba.

"L'acte d'union (du Manitoba) à la Confédération canadienne, dit le Pape, *avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience.* Or, ce droit le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible."

Puis le Saint-Père montre en quoi cette loi est *nuisible*:

"Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement, où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés...Pareillement, il faut fuir à *tout prix*, *comme très funestes*, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur."

Voilà donc l'*école neutre* condamnée, encore une fois, en termes formels, par le Chef infaillible de l'Eglise.

"Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, continue Léon XIII, que toute école de ce genre *a été condamnée par l'Eglise*, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi, et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité."

Et un peu plus loin le Pape dit encore:

"Ce n'est pas au moyen *d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu*, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école tels que la patrie les désire et les attend. C'est "de choses autrement graves et importantes qu'il les faut nourrir," pour en faire de bons chrétiens, "des citoyens probes et honnêtes": leur formation doit résulter de principes qui, "gravés au fond de leur conscience, s'imposent à leur vie," comme conséquences "naturelles de leur foi et de leur religion." Car sans religion, point d'éducation morale "digne de ce nom, ni vraiment efficace"...Vouloir des âmes imbues de bonnes mœurs, et les laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruiné la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule vraie religion, la religion catholique."

On ne saurait insister avec plus de force sur la nécessité *d'écoles catholiques pour les enfants catholiques*.

Or, la première question que nous avons à nous poser, la voici: Sommes-nous, en général, nous, catholiques du Canada, réellement convaincus de l'extrême importance, de l'importance *vitale* de l'école catholique? Avons-nous suffisamment médité cet enseignement que le Saint-Père nous a *spécialement donné*, il y a six ans? Nous sommes-nous assez pénétrés de ses paroles, de la doctrine de l'Eglise qu'il nous expose si lumineusement? *L'école neutre* nous inspire-t-elle l'horreur que tout catholique devrait éprouver pour une institution *pernicieuse* et propre *a ruiner l'intégrité de la Foi*?

Nous avons bien peur qu'il ne faille répondre négativement à toutes ces questions. Les paroles de Léon XIII ne semblent pas avoir secoué notre apathie à cet égard. Nous ne paraissons pas nous occuper plus sérieusement aujourd'hui qu'il y a six ans de la question qui l'emporte sur toutes les autres: la question scolaire. Nous sommes aussi disposés que jamais à nous livrer au *néfaste laisser-faire*.

Mais, nous dira-t-on, qu'est-ce qu'il faut entendre par *école catholique*?

Ecoutons encore l'enseignement de l'Immortel Léon XIII dans son encyclique *Affari vos*:

"De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, *des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques* et d'avoir la liberté *d'organiser* l'école de façon que l'enseignement y soit *en plein accord* avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent."

Ainsi, la faculté de donner un peu d'enseignement religieux *après les heures de classe*, ne constitue pas une *école catholique*! En sommes-nous tous bien persuadés?

Ecoutons encore le Pape:

"Quand donc les catholiques demandent—et c'est *leur devoir* de le demander et de le revendiquer—que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent *de leur droit*. Et il ne se pourrait *rien de plus injuste* que de les mettre dans l'alternative, ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes."

Qu'on le remarque bien, ce n'est pas là une question *libre* sur laquelle il est permis aux catholiques de différer d'opinion avec le Pape.

"Ces principes de jugement et de conduite, dit Léon XIII, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, *il n'est pas permis de les révoquer en doute ni de les abandonner en aucune façon*."

Et nous, catholiques du Canada, ne sommes-nous pas portés à les abandonner très facilement?

Que dit Léon XIII encore?

Il loue ensuite la conduite des évêques du Canada qui ont protesté ouvertement contre l'injustice commise au détriment des catholiques du Manitoba. *Mais il ne loue pas les fidèles, les catholiques du Canada*. Au contraire, il leur inflige un blâme sévère, il leur fait un reproche qui pour être formulé dans un langage calme n'en est pas moins sanglant. Voici ce terrible passage de l'*Affari vos*:

"Pour combattre efficacement la loi nuisible, il aurait fallu *l'entente*, et c'est la *division* qu'on a vue

"Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinctions de partis, eussent dû s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, *c'est le contraire qui est arrivé*. Ce qui est plus déplorable encore, *c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes* n'aient pas pu se concerter pour défendre des intérêts qui importent à un si haut point au bien commun, et dont la *grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques qui sont d'ordre bien inférieur*."

On a rarement vu, croyons-nous, le Chef de l'Eglise infliger un blâme aussi sévère et *aussi général* à tout un peuple catholique.

Si, dans cette question des écoles catholiques du Manitoba il y a eu des catholiques canadiens qui, se mettant au-dessus des intérêts des partis politiques, ont réellement fait leur devoir et *tout leur devoir*, ils sont tellement rares que Léon XIII, qui pesait chacune de ses paroles, ne juge pas à propos de les mentionner. Il parle d'une façon générale et blâme les catholiques canadiens!

Et ce reproche, certes, est bien mérité; car nulle part au monde, peut-être, l'esprit de parti ne divise les catholiques plus profondément, plus lamentablement, plus *sottement* que dans notre Canada, qu'on proclame volontiers le pays le plus religieux de l'univers.

Si, au moins, depuis que le Pape nous a parlé avec cette juste sévérité, nous avions fait quelque effort réel pour secouer le joug, la tyrannie de l'esprit de parti; si nous avions *tenté*, au moins, de nous unir, de *nous concerter pour défendre des intérêts qui importent à un si haut point au bien commun*, notre position serait moins humiliante, car nous aurions alors fait preuve de bonne volonté. Mais, hélas! les reproches du Chef de l'Eglise ne paraissent pas avoir causé aux catholiques canadiens la moindre émotion salutaire. Voilà six ans que le Pape a parlé, et qu'avons-nous fait pour réparer les fautes du passé? pour mettre cette question des écoles du Manitoba bien audessus des misérables luttes des partis politiques? Rien, absolument rien.

Ne serait-il pas temps d'écouter enfin la voix du Saint-Père?

Le Pape, après avoir reconnu "qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi de 1890," nous déclare aussitôt que "la loi qu'on a faite dans le but de réparation (loi manitobaine de 1897 basée sur le soi disant règlement Laurier-Greenway) *est défectueuse, imparfaite, insuffisante*."

Comment a-t-on pu, en face de cette déclaration catégorique du Pape, que la loi de 1896 est *défectueuse, imparfaite, insuffisante*, soutenir audacieusement, ainsi que des orateurs et des journalistes ministériels l'ont fait, que la question scolaire est *réglée*, que la minorité manitobaine est satisfaite? C'est "que l'esprit de parti aveugle ceux qui en sont imbus jusqu'au point de les empêcher de voir le soleil en plein midi.

La question est *réglée*! Ecoutons encore Léon XIII:

"C'est beaucoup plus (que le soi-disant règlement Laurier-Greenway) que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, *le droit de demander*...Il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba. Or, tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que *l'on y pourvoie pleinement*...C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence!"

Et qu'avons-nous fait, depuis six ans, en vue de pourvoir *suffisamment* aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba? Rien, puisque la question est absolument au même point où elle était le 8 décembre 1897. Pouvons-nous prétendre au titre de *catholiques zélés*? Assurément non. Le Pape nous déclare qu'il y a *beaucoup plus à faire*, et nous ne faisons *rien*! Il nous recommande la *prudence*, sans doute, mais aussi le *zèle*. Et nous, nous nous contentons d'être *indifférents* et *pusillanimes*!

Puis, une dernière fois le Pape nous met en garde contre la discorde et nous prescrit "l'union des esprits et l'harmonie de l'action."

Voilà les principaux enseignements, exhortations et directions que Léon XIII donne, dans cette mémorable encyclique *Affari vos*, à tous les catholiques du Canada.

Franchement, pouvons-nous dire que nous avons fait le moindre effort sérieux pour nous y conformer?

UNE FETE A LETELLIER

Les paroisses de Saint Joseph, de Saint-Pie et de Letellier, voulant se joindre à leurs aînées, avaient invité l'Hon. M. LaRivière à venir célébrer ses noces d'argent politiques au milieu de ce centre français. La fête avait été fixée au lundi, 14 décembre; et, le soir de ce jour là, une foule des principaux paroissiens des trois localités mentionnées se réunissait dans les vastes salles de l'hotel Letellier, sous la présidence de M. Jacques Parent, banquier et l'un des citoyens les plus marquants de l'endroit. M. le curé Jutras, de Letellier, était aussi présent.

M. LaRivière fit son entrée dans la salle aux applaudissements de ceux présents.

M. le président ouvrit ensuite la séance par un discours tout à fait de circonstance, et il se déclara heureux de constater qu'un grand nombre d'amis avait répondu à l'appel de venir célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la première élection de l'hon. député de Provencher, auquel tout le comté et ce district en particulier, doivent tant.

M. Auguste Nadeau, l'un des plus anciens et des premiers paroissiens de Saint-Joseph, présenta ensuite l'adresse suivante:

A l'hon. A. A. C. LaRivière, Député aux Communes du Canada.

Monsieur le député,

Vos nombreux amis, réunis ici ce soir, ont voulu profiter de l'occasion de votre visite, à la suite d'une invitation qui vous a été faite en leur nom, pour célébrer avec vous le vingt-cinquième anniversaire de votre entrée dans la vie publique et pour venir vous offrir l'expression la plus chaleureuse de leur admiration et de leur sincère amitié.

Oui, honorable monsieur, peu d'hommes publics ont pu, comme vous, fêter leurs noces d'argent de vie parlementaire! Nous vous en félicitons; c'est sans doute par l'accomplissement fidèle de vos devoirs que vous avez pu être choisi sans interruptions durant ce quart de siècle: encore une fois, nous vous en félicitons

Pour accentuer, s'il est possible, les sentiments qui nous animent, nous croyons devoir vous offrir un petit cadeau lequel sera pour vous un souvenir de vos bons amis de Saint-Joseph, de Letellier et de Saint-Pie.

Letellier, 14 décembre, 1903.

Après la lecture de cette adresse, M. Moise Jutras, l'un des pionniers de Saint-Pie, présenta à M. le député un porte feuille bien rempli de billets de banque.

L'hon M. LaRivière se dit très heureux d'avoir accepté l'invitation de ses bons amis des trois paroisses, et content d'être avec eux en cette mémorable occasion. Il apprécie l'esprit libéral qui anime tous ceux présents, venus pour célébrer avec lui un anniversaire qui est pour lui un des beaux jours de sa vie. M. le député parle ensuite du passé et de l'avenir de notre beau et vaste pays; des changements qui se sont opérés depuis l'arrivée des premiers colons qui sont venus fonder les trois paroisses au centre desquelles a lieu cette importante assemblée. Nous ne sommes qu'au commencement de notre histoire ajoute M. le député, et, si nous voulons conserver notre influence, sauvegarder nos droits, continuons à suivre les traditions du passé.

Après avoir de nouveau remercié ses bons amis, M. LaRivière reprit son siège.

M. le curé Jutras, invité à parler, s'y prêta d'autant plus volontiers, dit-il, que cette réunion n'a aucun caractère politique. M. le curé fit l'éloge de M. le député de Provencher comme citoyen et comme bon canadien, ne négligeant jamais d'aider tous ceux qui ont eu besoin de ses conseils et de ses services. Honorons nos hommes publics, dit M. l'abbé si nous voulons leur donner l'influence qui leur est nécessaire pour travailler efficacement à la chose publique.

M. Jacques Parent, à son tour voulut bien payer un tribut d'éloges au député de Provencher, en rappelant ce que ce dernier a fait pendant sa longue carrière politique.

M. J. C. Smith, si avantageusement connu à Winnipeg et à Saint-Boniface, de même qu'en plusieurs autres localités, fut ensuite invité à parler. Bien que sa langue maternelle soit l'anglais, M. Smith s'exprime parfaitement bien en français, et il fit un discours patriotique, chaleureusement applaudi.

M. Amédée Cléroux, de Saint-Jean-Baptiste, arriva en ce moment-là, et fut aussitôt invité à porter la parole. Pris à l'improviste, le jeune et vaillant représentant de Saint-Jean-Baptiste, fit cependant un éloquent discours. M. Cléroux est, de nos jeunes, un des plus brillants orateurs; sa diction est parfaite, sa phrase correcte, et il a parfois les envolées d'un tribun. Ce discours a été applaudis avec enthousiasme

La soirée se continua en chants patriotiques,narrations comiques et autres divertissements populaires. Des rafraîchissements furent copieusement servis durant la soirée. Somme toute, ce fut une belle fête dont on conservera longtemps le souvenir. Il serait à désirer que nous eussions plus souvent de ces réunions intimes, au cours desquelles il nous est donné de mieux nous connaître et de nous communiquer mutuellement nos pensées et nos impressions.

MM. Jacques Parent et Aimé Boiteau méritent des félicitations pour avoir si bien organisé cette soirée, et MM. Fillion, père et fils, propriétaires de l'hôtel Letellier, pour leur hospitalité.

Preuve que l'on s'est bien amusé, ce n'est que vers les quatre heures du matin que l'on se sépara au chant de "Bonsoir, mes amis, bonsoir"

LE CLUB CONSERVATEUR

Les nouvelles salles du Club Conservateur de Saint-Boniface seront inaugurées le mardi 5 janvier prochain. Les membres et tous les amis du Club sont invités à cette séance

Dans le Monde Religieux

Le chant de Noël à la cathédrale a été réellement excellent. M. Bourgeault, qui avait la direction du chœur est un artiste de haute culture. On a interprété la messe du sième ton harmonisée. Voix et instrument étaient bien proportionnées; l'effet de cette musique n'était rien moins que saisissant. Mentionnons aussi le Minuit, Chrétiens! chanté par M. Potvin. M. Potvin est un virtuose à la voix toujours captivante; et son interprétation du Noël d'Adam a été admirable de diction et de sentiment.

M. Ernest Levêque a donné avec talent les Noëls, que nous aimons toujours.

Le jeune M. Beaupré, un garçonnet d'une douzaine d'années, a dit d'un joli soprano, la Pastorale de Lambillotte. Attrayante aussi la musique de l'Orchestre de la cathédrale. M. Salé tenait l'orgue.

***

Voici les noms des officiants aux fêtes de Noël à la cathédrale: Messe de minuit : Messe Pontificale : Mgr. l'Archevêque, Diacre d'honneur : Rev. M. Béliveau, chancelier, Sous diacre d'honneur Rev. P. D'Orsonness, S.J. Diacre d'office : Rev. M. Mireault, Pêtre, Sous diacre d'office: M. l'abbé Deshies, Eccl.

Maître de cérémonier : Rev. M. J. A Trudel, secrétaire. Mgr a prêché et a accordé la bénédiction papale et l'indulgence plénière.

Messe du jour :

Mgr assiste paré au trône, RR. MM. Dumoulin et Périsset assistant Sa Grandeur, Célébrant : Rév. M. Mireault, Diacre : Rév. M. l'abbe C. Des haies.

Sermon de circonstance par le R. M. Trudel.

Notes Politiques

Les libéraux du Comité de Provencher se réuniront le 7 janvier à Saint-Boniface pour faire le choix d'un candidat.

***

Les conservateurs viennent de remporter une grande victoire dans Ontario. Ils ont gagné par l'énorme majorité de 716 la forteresse libérale de North-Renfrew. C'est une défaite désastreuse pour les libéraux, qui sont demoralisés. Le gouvernement Ross en est rendu à danser sur la corde. On a droit de s'attendre à sa démission d'un moment à l'autre. En Angleterre, M, Ross serait invité à se retirer sans retard.

L'élection de Renfrew nord a donné, cela va de soi, un regain d'activité aux conservateurs qui s'organisent avec enthousiasme pour les élections générales. Ontario va donner un rude croc-en-jambe à Sir Wilfrid Laurier d'ici à quelques mois. Avec la dégringolade qui se prépare en même temps pour M. Laurier dans les Provinces Maritimes on peut s'attendre à la chute du ministère.

Dans notre province, la victoire sera brillante pour les conservateurs.

Nous demandons à nos amis du comté de Provencher de se mettre sans retard au travail pour assurer l'élection de l'Hon. M. LaRivière.

A l'Hospice Tache

Les Dames Patronesses de l'Hospice Taché et les Rvdes Sœurs qui dirigent la maison donnaient hier soir aux jeunes orphelines plusieurs heures de délicieuse réjouissance : un bel arbre de Noël ployant sous le poids des bonbons et des cadeaux.

Il y a eu à cette occasion une jolie séance. Les petites orphelines ont dit leur reconnaissance aux dames patronesses, aux révérendes sœurs et au public par des chants très touchants. L'orchestre de Saint Boniface était présent et a donné d'excellente musique. M. Bourgeault a joué de la clarinette en virtuose distingué ; ce musicien connait son instrument à fond et sait choisir ses morceaux. Melle Annette Bertrand a chanté avec une grande douceur et un goût délicieux un morceaux approprié aux circonstances.

A l'issue de cette soirée, qui était un véritable concert, Mgr. l'Archevêque et l'hon. sénateur Bernier adressèrent la parole. Tous deux félicitèrent les dames patronesses de l'hospice de si bien comprendre la charité et de l'exercer de si délicate façon. L'auditoire était nombreux et a pris un vif intérêt au plaisir des enfants et à l'exécution du programme.

A l'enclos

VENTE A L'ENCHERE

Une vache sandré âgé d'environ 4 ans, mise à l'enclos public le 8 courant, sera mise en vente à l'enchère le 9 janvier 1904 à 2 P. M. à l'enclos public, en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNÉ
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface, 23 Dec. 1903.

Seances au College

Les élèves du collège de Saint-Boniface ont donné mardi soir une jolie séance anglaise, "The Expiation;" nos jeunes amis ont fort réussi cette soirée. Leur auditoire se recrutait surtout parmi la société anglaise de Winnipeg.

Le lendemain soir, les élèves français jouaient le programme suivant :

OUVERTURE

Marche Nuptiale (Lohengrin) - *Wagner*
(Sextuor Instrumental)

LE MALADE IMAGINAIRE

Acte I.

Nuit Etoilée - - *Saint Saens*
Solo de Ténor

Acte II

Noel à Bord - - - *Botrel*
Chœur de Marins

Acte III

Le Dimanche - - - *Delibes*
Chœur

RECEPTION
GOD SAVE THE KING.

PERSONNAGES

Argan	P. BEAUBIEN
Angelo, son fils	A. LAMBERT
Louis, petit frère d'Angelo	J. BERTRAND
M. Beline, intendant d'Argan	E. BOUCHER
Béralde, frère d'Argan	J. MONDOR
M. Diafoirus, médecin	J. B. TREMBLAY
Thomas Diafoirus, son fils	J. B. SAUVE
M. Purgon, médecin	A. BEAUPRE
M. Fleurant, apothicaire	P. TOUTANT
M. Bonnefoi, notaire	E. SAUVE
Toinet, domestique	A. BERNIER
Laquais,	

Ces messieurs ont rendu avec [illegible] belle comédie de Mo[illegible] chez eux du natu[illegible] beaucoup de [illegible]

Le prix de 10 [illegible] ME RHUMAL n'est que [illegible] cents. Tous ceux qui sont atteints de toux, grippe, rhume, bronchite, se guérissent radicalement avec le BAUME RHUMAL. Vous le trouverez dans toutes les pharmacies.

UN COLLEGE AGRICOLE AU MANITOBA

Le gouvernement manitobain vient d'acheter un terrain pour y établir un collège agricole et une Ferme Experimentale. Les travaux seront commencés le printemps prochain. On dépensera cent mille dollars pour l'érection des bâtiments.

Les hommes publics du Manitoba montrent qu'ils comprennent l'importance de l'instruction en agriculture. Ils comprennent que l'agriculture est la base de la prospérité d'un peuple, et que c'est en procurant aux habitants du sol, les moyens d'en retirer toutes les richesses qu'il contient que l'on peut compter avec confiance sur l'avenir.

Ontario possède des collèges agricoles magnifiques ; il n'y en a probablement pas de supérieurs sur le continent.

Manitoba a pris un développement trop merveilleux durant les derniers vingt ans pour ne aspirer à des succès plus éclatants encore. Le premier souci des gouvernants doit être le progrès des classes agricoles.

Agriculture et Colonisation, tels sont les principaux articles du programme des hommes publics éclairés.

LE CULTIVATAUR.

AGE CRITIQUE

Tous les symptômes occasionnés par l'âge critique guéris par les pilules de longue vie du chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le Jour de l'An sera un jour gras, cette année, quoique tombant un vendredi.

—La cathédrale était éclairée avec la lumière électrique le soir de la messe de minuit.

—M. Vézina Couture, le propriétaire du English Chop House a donné le jour de Noël un diner somptueux à ses hôtes.

—MM. Couture et frère ont établie une scierie à Bedford et ils se proposent de scier plusieurs milles pieds de bois cet hiver.

—Cette semaine est la meilleure de l'année pour nos marchands locaux de Saint-Boniface. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'encourager le commerce local.

—M. Alfred Bénard, de St. Georges de Henryville, P.Q., et frère de M. Aimé Bénard, de Winnipeg, est passé ici la semaine dernière de retour de l'Ouest, en route pour la province de Québec.

—Le plus grand assortiment de jouets d'enfants pour étrennes du jour de l'An qui ne s'est pas vu à Saint-Boniface, au Magasin Collin. Une visite est solicitée.

—Vous économiserez 25 % en allant au Magasin de la Cie Collin Limitée pour vous achats des fêtes. Assortiment général dans toutes les lignes.

—ETRENNES, ETRENNES—Nous invitons le public à venir voir l'immense assortiment que nous venons de recevoir, en fait de jouets, articles de fantaisie, tel que boites à ouvrage, secrétaires albums, objets religieux, papeterie de luxe, cartes de Noël et du jour de l'an. Venez en foule et vous verrez que c'est ici que vous acheterez vos cadeaux à meilleur marché que partout ailleurs. LIBRAIRIES KEROACK, Winnipeg et Saint-Boniface.

ERREUR GRAVE

Ne vous laissez pas influencer dans le choix du remède à prendre pour vous guérir. Les pilules de longue vie du chimiste Bonard, sont reconnues dans le monde entier Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal

NOTICE

Public notice is hereby given that an application will be made to the Legislative Assembly of Manitoba, at its next session for an act incorporating "L'institut de Notre Dame des Missions" with power to do charitable works, teaching, education and generally all act acts pertaining there to.

JOSEPH BERNIER
Applicants Sollicitor.
Dated at Winnipeg, Dec. 16, 1903.

NOTICE

Public notice is hereby given that an application will be made to the Legislative Assembly of Manitoba, at its next session, for an act legalizing by-law 215 of the Town of Saint Boniface whereby to amend bylaw 199 and 200.

JOSEPH BERNIER
Applicants, Solicitor
Dated at Winnipeg, Dec. 16, 1903.

NOELLINA

CONTE DE NOEL

Noëllina était l'aînée d'une famille nombreuse, éprouvée par le malheur. Cette famille, arrivée à Montréal depuis peu, se trouvait sans ressources et habitait un modeste logement dans un des quartiers pauvres de la ville.

L'hiver s'annonçait rigoureux. Qu'allaient-ils devenir ? Il n'était pourtant pas loin le temps où toutes ces préoccupations leur étaient inconnues. Le père, lancé dans de nombreuses entreprises, avait toujours vu ses efforts couronnés de succès, jusqu'au moment où, jouant de malheur, il fit successivement de grandes pertes qui amenèrent sa ruine. Il ne pouvait même plus songer aux caresses de la fortune, puisque sa santé avait sombré dans le désastre. Avec les derniers lambeaux de sa richesse, s'en étaient allés tous les rêves d'avenir qu'il avait faits pour tous ces êtres chéris. Noëllina, d'une santé délicate, ne pouvait songer à un travail pénible et assidu. Cependant, elle avait cherché mais en vain, un emploi dans les différents magasins de bibelots ; elle en ressentit le plus vif chagrin.

C'était un soir du mois de décembre; absorbée par ses tristes pensées, Noëllina oubliait qu'il était temps de songer au repos; d'ailleurs, les idées noires, si lourdes pour la tête d'un enfant, ne sont-elles pas les ennemis du doux sommeil. La tempête faisait rage au dehors et le vent soufflait à travers les vitres mal jointés. Noëlline, sous l'étreinte d'un frisson subit, s'approcha de l'âtre, où un morceau de bouleau qu'on y avait jeté servait aussi à éclairer l'appartement. En voyant la flamme multicolore et mystérieuse entourer cette pièce de bois, qui n'en portait pas moins les marques de ses morsures, Noëllina s'écrie : Hélas ! voilà bien l'image de ma vie qui brillante au début, ne me laisse maintenant que la faculté de souffrir! Et des larmes brûlantes perlèrent à ses longs cils. Les yeux fixes, la fillette, d'un air mélancolique et rêveur, semble écouter les gémissements du bouleau torturé par les flammes qui le dévorent. Soudain, dans un éclair, un dernier pétillement se fait entendre, et au milieu de la flamme mourante, qui auréole le front de Noël ine, apparaît distinctement une brillante étoile pourpre et or.

Il lui semble qu'une inspiration vient d'en jaillir.

Sur la rue St Laurent, était un vaste bazar où l'on achetait les ouvrages de fantaisie de tous genres, mais un obstacle se présentait.

Les matériaux de ces sortes d'ouvrages sont assez coûteux. Alors la fillette pense : Ce sera Noël bientôt ; si je faisais une maison de Bethléem ; il serait facile de m'en tirer à bon marché en y mettant un peu d'art.

Prenant aussitôt l'écorce couverte de mousse verte des pièces de bouleau qui se trouvaient près du foyer, Noëllina met cette écorce sur les cartons devant servir de fond et répend sur le toit de l'alum fondu qui se fige sur le bords en glaçons aux dentelures les plus variées. Du sucre blanc jeté ici et là sur la terrasse, donne l'illusion de la neige balayée par le vent.

Quelques sous suffisent pour acheter un petit Jésus, le bœuf et l'âne ; ce qui complétait le tout d'une façon merveilleuse; Noëllina se rendit au bazar avec son précieux fardeau qui parut bien original et bien modeste, à côté des ouvrages de grande valeur qui s'y trouvaient déjà.

Après un temps limité, on devait réclamer l'argent ou l'objet, s'il n'avait pas été vendu.

La crèche, comme bien d'autres articles, n'avait pas trouvé d'acquéreur ; sa valeur morale échappait aux indifférents qui la délaissaient pour d'autres plus séduisantes.

Comme le désappointement serait grand à la maison pensa Noëllina ! C'était le lendemain Noël et on avait tant compté sur cela.

La pauvre fillette avait le cœur bien gros. Sans doute, il lui serait très agréable de garder pour elle-même ce qu'elle considérait comme un petit chef-d'œuvre ; mais ne valait-il pas mieux en faire le sacrifice si cela devait procurer un peu de bien aux siens. Se ravisant, il lui vint à l'idée de l'offrir à une famille charitable qui les avaient aidés. Hâtant le pas, elle gagne une rue large, brillamment éclairée, où tout respirait l'aisance. Emblême de bonheur, la lumière s'échappait à flots de l'intérieur des résidences, par les glaces aux reflets multiples des fenêtres baies, piquant des diamants sur la neige. Cette neige qui semblait si lourde au pauvre logis, paraissait une ouate soyeuse ornant ces luxueuses demeures, pourtant déjà si chaudes. Noëllina allait continuer sa route lorsqu'elle s'apperçut qu'elle était arrivée.

Bien timidement elle sonne et annonce le but de sa visite. On fit grande fête à la petite crèche qui arrivait fort à propos. La jeune fille se disposait à s'en retourner, heureuse d'avoir pu être agréable à ses bienfaiteurs, lorsque le maître de maison s'avance et à sa grande surprise, lui glisse bien discrètement un louis d'or. La joie de Noëllina fut si grande, que voulant exprimer toute sa reconnaissance envers ce généreux bienfaiteur, elle ne put que balbutier des remerciments et elle reprit le chemin qui devait la conduire chez elle.

Le bonheur semblait lui donner des ailes ; on eut dit qu'elle volait plus qu'elle ne marchait, tant elle se sentait allégée de toutes ces inquiétudes, qui l'avaient tant fait souffrir et le bruit que faisaient ses pas sur la neige traduisait si bien les cris de joie qu'elle aurait voulu faire entendre. Parfois elle se surprenait à admirer les magnifiques étalages des grands magasins qui regorgeaient de nouveautés de tout genre ; mais la tentation était moins forte maintenant qu'elle pouvait en acheter.

Comme elle passait près d'une vitrine, elle vit à quelques pas d'elle une belle fleur, échappée sans doute de quelques gerbe si recherchée en ces jours de fête. Bien délicatement, elle s'en empara [illegible] n'était-ce pas la "Divine Providence" qui lui ménageait ce rare bonheur ? Les sourires et les caresses de l'Enfant-Dieu ne s'adressent-ils pas aux deshérités en ce jour de Noël ? Que pouvait-elle désirer maintenant, puisqu'elle avait l'amour personnifié par cette fleur et de l'or. Grisée par la douceur des choses, elle oubliait qu'elle marchait depuis longtemps car enfin elle était arrivée...

Malgré l'obscurité, elle gravit le petit escalier qui conduisait au logis. En entrant, dans sa joie, elle s'étonne de voir encore des figures voilées par la tristesse. Aucun des siens n'a donc rien deviné ! En effet, nul n'a pu s'imaginer la cause d'une si longue absence à pareille heure.

Mais la crainte fut vite dissipée, lorsqu'ils virent Noëllina toute transformée, leur annoncer la bonne nouvelle ! Cette brillante étoile qu'elle avait entrevue, dans un éclair sillonnant la bûche, représentait cette belle pièce d'or qu'elle avait maintenant en sa possession.

Gloire à Dieu en ce jour béni qui avec l'Espérance nous donne la joie de vivre répétait le père et la mère d'une voix attendrie ; les petits [illegible] à cette vue sautaient de joie en faisant mille projets, ce serait donc le vrai Noël demain ! Comme on respirait d'aise. Il semblait à Noëllina que la maison était plus grande. Elle alla déposer la rose aux pieds de la Madone, dans la chambre où reposait un charmant bébé. Contemplant ce modeste berceau, elle songeait au contraste que ce milieu offrait avec le bien-être qui avait entouré sa première enfance et que si le tombeau égalisait tout, il n'en était pas de même du berceau. Aujourd'hui elle avait treize ans, cet âge où il est si bon de se laisser vivre, lui permettait à peine le souvenir d'un bonheur si tôt évanoui. Mais, pensa-t-elle, Dieu dans sa bonté a voulu qu'il y eut compensation. Il fit le rêve qui repose de la réalité, et ceux-là surtout qui sont le plus dégagés des choses terrestres, s'élèvent plus facilement vers ces hautes sphères qui nous rapprochent du ciel. La rêverie de la jeune fille fut interrompue par un joyeux carillon qui annonçait la messe de minuit. Noëllina se joignit aux groupes de fidèles qui passaient pressés d'aller rendre hommage à l'Enfant-Jésus. Avec quelle ardeur elle redirait le "Gloria in Excelsis Deo"...

Bien des jours ont passé depuis ! Comme un enfant qui, après avoir beaucoup pleuré est porté à la joie, Noëllina, qui n'a pas oublié l'étoile lumineuse de la nuit de Noël ouvre tout grand son cœur au bonheur, qui lui sourit, et par donne volontiers à la vie, ses bouderies d'antan.

MARIETTE DE SAUDNY.

EPOQUE DE CROISSANCE

Les mères doivent faire suivre un traitement à leur jeune fille à cette dangereuse. Les Pilules de longue du chimiste Bonard. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez, LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE. Montréal.